

## Conditions Générales de STAC une division de GuiDon sa

À chaque ordre les conditions et les modalités suivantes de STAC, division de GuiDon sa, ci-après appelé « STAC », sont censés entièrement acceptés. Ces conditions générales ont la priorité sur des conditions éventuelles d'achat du cocontractant, ci-après appelé « Acheteur ». D'autres conditions seront seulement applicables si elles étaient approuvées par STAC par écrit.

### Article 1 - Offres

Toutes les indications au sujet des prix, des quantités, des conditions de livraison, dans n'importe quelle forme, sont sans engagement. Les offres sont liantes, à l'exception de la force majeure.

### Article 2 - Prix et poids

Les marchandises pour lesquelles, pendant une période bien définie, un prix fixe est convenu, seront livrées à ce prix si la commande est passée pendant cette période et si la date de livraison, indiqué sur l'ordre d'achat n'est pas plus tard que 3 mois après cette période. Dans d'autres cas le prix de l'offre finale sera appliqué.

Les prix donnés par STAC sont en euro, par kg net, exclusifs TVA et « départ usine » (Ex-Usine ou bien Ex-Works), sauf stipulés autrement.

Le supplément pour des livraisons d'urgence et/ou de l'emballage spécial sera déduit à l'Acheteur.

Quand le poids est contesté, la mensuration sera fait dans une station de pesage reconnue et les coûts impliqués seront prises par la partie qui s'est avéré être faux.

### Article 3 - Paiements

Toutes les factures sont comptants et sans remise payables au bureau enregistré de STAC, excepte convenu autrement par écrit. Le paiement au moyen d'une lettre de change ne crée pas un renouvellement de dette. À partir du jour d'échéance, la partie impayée des factures rapportera, légalement d'office et sans sommation, un intérêt cumulatif de retard de 1 % par mois et une indemnisation forfaitaire de 15 % du montant impayé avec un minimum de 125 euro.

STAC se réserve le droit, en cas de non-paiement d'une ou plusieurs factures le jour d'échéance, en respectant les stipulations de l'article 4, d'annuler toutes les livraisons et de rompre tous les contrats restant à exécuter, aux frais de l'Acheteur. L'Acheteur n'aura aucun droit sur n'importe quelle indemnification.

Dans le cas du non-paiement d'une ou plusieurs factures, toutes les factures, y compris celles pas encore expirées, deviennent exigibles immédiatement. Toutes les factures seront considérées comme acceptées si elles ne sont pas protestées par écrit, 14 jours après la date de facture.

### Article 4 - Conditions de livraison

La livraison est « départ usine » (Ex-Usine ou bien Ex-Works), sur le moment de la collecte des produits et au plus tard à la date de collecte spécifié sur le bon de commande.

En cas de retard de livraison, STAC doit informer l'Acheteur et indiquer la nouvelle date à laquelle les marchandises seront disponibles. L'Acheteur, se basent sur le seul fait du retard, n'a aucun droit à une indemnisation, ni le droit de résilier le contrat.

Si l'Acheteur ne parvient pas à collecter les marchandises dans un délai d'une semaine après la date de collecte fixe, STAC a le droit de livrer la marchandise à l'Acheteur, sur les frais de ce dernier. Dans un tel cas, l'Acheteur est tenu à son obligation de payer sa commande.

### Article 5 - Force majeure

Tout cas de force majeure (ea un acte par un tiers ou le gouvernement), de même que toute perturbation de l'approvisionnement normal de matières premières, de combustibles ou d'énergie, de grève, lock-out ou d'incendie, entraîne l'annulation des délais de livraison convenus et ne crée pas, au nom de l'Acheteur, le droit à la résiliation du contrat ou d'indemnisation.

### Article 6 - Transfer des risques

L'Acheteur est responsable et en charge de tous les risques concernant les marchandises, à partir du moment de la collecte des produits et au plus tard à la date indiquée sur le bon de commande, indépendamment de la clause de réserve de propriété.

### Article 7 - Réserve de propriété

Toutes les marchandises livrées par STAC restent sa propriété, même s'ils sont utilisés ou transformés, jusqu'au paiement intégral de toutes les factures pertinentes et les revendications, y compris le solde en sa faveur découlant de transactions précédentes avec l'Acheteur. En conséquence, les marchandises peuvent être réclamés par STAC pendant toute la durée de réserve de propriété. L'Acheteur doit payer les frais de retour. En cas de transformation des marchandises, l'Acheteur agit pour STAC. La réserve de propriété de STAC s'étend ainsi aux biens résultant de la transformation. L'Acheteur peut cependant avoir la disposition des marchandises à condition qu'il a donné à STAC une garantie suffisante.

### Article 8 - Réception de plaintes

La conformité de la livraison doit être vérifiée par l'Acheteur à la réception des marchandises. Des erreurs dans la livraison doivent être indiqués sur le bon de livraison et confirmée par écrit à STAC dans les 6 jours ouvrables. STAC peut au maximum être tenue à remplacer les marchandises livrées non-conformes. Les produits utilisés ou transformés sont censés être acceptés par l'Acheteur. Emballage et le contenu des marchandises livrées non-conformes doivent être conservés par l'Acheteur.

Le retour des marchandises livrées doit être fait dans l'emballage d'origine, après notification préalable par écrit par STAC sur les envois en d'autres instructions, dans les 8 jours après réception de celle-ci. Jusqu'à ce que les marchandises sont livrées conformes et en toute sécurité à STAC, l'Acheteur en est responsable. D'autres plaintes doivent être communiquées par écrit à STAC, sans délai et au plus tard 10 jours après l'observation du problème. L'identité exacte des marchandises

défectueuses (numéro de lot sur l'emballage, la date d'application) et la nature des défauts ou des dommages doivent être indiquées. STAC n'est pas responsable pour des dégâts qui se produisent après cette période de 10 jours ou grâce à une communication tardive.

Si, conformément à une disposition impérative, STAC sera tenu responsable des dommages, résultant d'un défaut qui aurait dû être noté par l'Acheteur mais n'ont pas abouti à une plainte, en conformité avec les paragraphes précédents, STAC a le droit de récupérer les montants, auxquels elle est déclarée coupable, de l'Acheteur. Une réclamation ne dispense pas l'Acheteur de son obligation de payer.

### Article 9 - Sûreté

La responsabilité de STAC concernant la marchandise livrée est limitée à des règles impératives concernant la responsabilité des produits. Si STAC a acheté les marchandises lui-même à un tiers, elle ne peut être tenu responsable que dans les limites des garanties et engagements de ses fournisseurs à lui-même. La responsabilité de STAC est limitée à sa relation avec l'Acheteur. L'Acheteur est tenu d'imposer cette restriction à ses cocontractants.

STAC ne garantit les marchandises livrées que quand elles sont appropriés pour la destination prévue, si cette destination est explicitement communiquées.

STAC n'est responsable que si les défauts observés peuvent être reproduits lorsque l'application est faite dans les règles de l'art et conforme aux instructions pertinentes de STAC.

La responsabilité de STAC pour les éventuels défauts de la marchandise livrée est en tout cas explicitement exclue en cas de:

- L'ignorance illégitime par l'Acheteur concernant les défauts;
- Lorsque l'Acheteur fait des réparations ou des transformations, lui-même ou par des tiers, sans en informer par écrit STAC à l'avance;
- Dans le cas que les marchandises livrées sont appliquées ou transformées d'une manière qui n'est pas dans les règles de l'art ou conforme les instructions pertinentes de STAC, qui sont censées être connues par chaque Acheteur et applicateur, plus particulièrement lorsque l'Acheteur ne peut pas prouver que:

- les marchandises ne sont pas affectées par des produits chimiques, de l'eau ou des chocs;
- les marchandises sont utilisées sur des surfaces appropriées pour l'application et exempt de défauts;
- les marchandises sont utilisées avant la fin de la durée de vie;

- les marchandises sont stockées conforme à la manière approuvée ou suivant les instructions pertinentes de STAC, plus précisément dans un entrepôt libre de gel et d'humidité, en dessous de la température maximale prévue.

En aucun cas, STAC est tenue de rembourser tous dommages indirects qui pourraient résulter de l'application de ses produits, plus précisément l'impossibilité d'utiliser les surfaces traitées, les dépenses liées à la location d'espaces alternatifs, etc...

L'indemnisation à la quelle STAC peut être lié, à moins que des dispositions légales impératives ne s'y opposent, reste limitée à la plus haute d'un des deux montants ci-après énoncés, à savoir ou le montant de la facture de la marchandise défectueuse, ou, si STAC a pris pour les livraisons en cause une assurance responsabilité de produits, le montant de la couverture dans la mesure où l'assureur est tenu de payer conforme le contrat d'assurance.

Dans le cas où plusieurs Acheteurs peuvent profiter de la couverture du contrat d'assurance, le remboursement total cumulatif des dommages prouvés, ne peut pas dépasser le montant maximum assuré du contrat d'assurance.

### Article 10 - Stockage

STAC n'est pas responsable des dommages causés aux marchandises dans son entrepôt à partir du moment que la date de livraison, indiquée sur le bon de commande, est dépassée. Lorsque les marchandises restent stockés dans un entrepôt de STAC plus longtemps qu'un mois après la date de livraison indiquée sur le bon de commande, des frais de stockage sont facturés à l'Acheteur.

### Article 11 - Marques commerciales

L'Acheteur déclare avoir lu et approuvé le "STAC Accord sur les marques" et à le respecter.

### Article 12 - Non-respect des engagements ou liquidation

STAC aura le droit de résilier le contrat immédiatement par courrier recommandé, sans mise en demeure ou intervention juridique, dans les cas que l'Acheteur est déclaré en faillite, devrait demander la suspension de paiement ou vas en liquidation. STAC a également le droit de résilier immédiatement le contrat en cas de défaut contractuel grave de l'Acheteur, qui continue d'être en défaut 30 jours après un avertissement par courrier recommandé.

### Article 13 - Jurisdiction

Le contrat sera régi par la loi belge. STAC a néanmoins le droit de faire appel à la législation nationale du domicile, siège social, siège administratif, siège d'exploitation, succursale ou bureau de l'Acheteur si cette loi est plus favorable pour STAC que la loi belge.

Tous les différends concernant l'interprétation et l'exécution du contrat appartiennent à la compétence exclusive du tribunal du district de Malines.

### Article 14 - Langage

Le texte néerlandais a priorité en cas de différence dans l'interprétation. La traduction en néerlandais des présentes conditions générales peuvent être obtenues sur demande.